

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ**  
**Séance publique du 5 octobre 2015**  
**Convocation du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le premier octobre deux mille quinze, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme PAILLET Marjorie, Mme VERNANCHET Corinne, M. CASANOVA Léandre, M. BUCHACA Joël, M. PAUTLER Claude, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien, M. PERROUX Maxime

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte

Absents représentés : M. BLANC Frédéric

M. PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

**N°01 CC4R - Rapports d'activités 2014**

- Le Conseil Municipal,  
- entendu l'exposé de Madame le Maire,  
- après en avoir délibéré,  
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes des 4 Rivières ainsi que son annexe sur la qualité et le prix du service déchets 2014 (annexés à la délibération).

**N°02 PE4R - Mandat**

- Le Conseil Municipal,  
- entendu l'exposé de Madame le Maire,  
- après en avoir délibéré,  
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Mme le Maire à signer le mandat (annexé à la délibération) entre la commune et l'association PE4R ;

VALIDE le mode de calcul de la contribution municipale aux frais d'accueil des enfants de la commune au sein de l'association PE4R ;

MANDATE Mme Marie SOLLIER en vue de représenter la commune auprès de l'association PE4R de manière à veiller particulièrement au suivi du mandat confié par la commune à l'association PE4R et à être l'interlocuteur privilégié des parents et de l'association pour le fonctionnement quotidien du service public dans l'intérêt de tous.

**N°03 PEDT - Projet éducatif territorial**

- Le Conseil Municipal,  
- entendu l'exposé de Madame le Maire,  
- après en avoir délibéré,  
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le PEDT présenté en annexe de la délibération ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention correspondante et solliciter le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pérennisés par la loi de finances initiale pour 2015.

**N°04 ONF - Etat d'assiette 2016**

- Le Conseil Municipal,  
- entendu l'exposé de Mme le Maire,  
- après en avoir délibéré,  
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2016 présenté ;

DEMANDE à l'Office National des Forêts de Haute-Savoie de bien vouloir procéder en 2015/2016 au martelage des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ;

VALIDE, pour les coupes inscrites, le mode de vidange, la destination de ces coupes de bois et leur mode de commercialisation ;

AUTORISE Madame le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied ;

VALIDE le fait de mettre ces bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique de vente et exploitation groupée sera rédigée ;

DONNE délégation à Mme le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitations groupées.

## N°05 Aménagement et sécurisation du Centre-Bourg - demande de subvention au titre de la DETR

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Mme le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

CONFIRME le maintien du dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG ;

POPOSE une actualisation du dossier pour tenir compte des nouveaux devis issus de l'ouverture des offres et des aménagements complémentaires et valide le nouveau montant global des travaux :

AE - LOT 1 Tranche ferme : 163 062,70 € HT soit 195 675,24 € TTC  
Avenant n° 1 au LOT 1 - délibération n° 2015-47 : 18 983,95 € HT soit 22 780,74 € TTC  
AE - LOT 2 Tranche ferme : 22 155,00 € HT soit 26 586,00 € TTC  
AE - LOT 4 Tranche ferme : 23 938,80 € HT soit 28 726,56 € TTC (non éligible DETR)  
AE - LOT 5 Tranche ferme : 10 045,80 € HT soit 11 050,38 € TTC  
MO s/travaux au 05/10/2015 : 37 517,43 € HT soit 45 020,92 € TTC  
Achat du terrain : 210 000 € frais compris  
SYANE : 41 178,97 € frais compris

Coût total des dépenses : 526 882,65 € HT soit 581 018,81 € TTC  
Coût HT : 502 943,85 € (déduction faite des dépenses non éligibles DETR : espaces verts)

VALIDE le plan de financement suivant :

- DETR (28,637 %) : 150 883 € (base de calcul 502 943,85 x 30% sollicités)
- RESERVE PARLEMENTAIRE (2,8469 %) : 15 000 € (sur le coût total de 526 882,65 €)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL (26,86 %) : 141 520 € (sur le coût total de 526 882,65 €)
- ETAT (FDPTP + AMENDES DE POLICE 2014+2015) (7,574 %) : 39 906 € (sur le coût total de 526 882,65 €)
- COMMUNE (fonds propres HT) (34,0823 %) : 179 573,65 € (sur le coût total de 526 882,65 €)

CHARGE Mme le Maire de déposer un dossier auprès de M. le Sous-Préfet et lui confère tous pouvoirs dans la gestion de ce dossier.

## N°06 Aménagement et sécurisation du Centre-Bourg - Avenant aux marchés de travaux

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'installer des gradins (blocs) sur le terrain de sport en cours de réalisation.

Cet ajout ferait l'objet d'un Avenant n° 1 au lot n°1 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 18 983,95 € HT, soit 22 780,74 € TTC,
- Prestation : création de 42 ml de gradins en cadettes béton (terrassment, fourniture et pose des éléments, pose de drains et matériaux drainants).

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Mme le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'ajout d'une prestation supplémentaire telle que présentée ci-dessus et en annexe de la présente délibération,

APPROUVE le projet d'avenant figurant au tableau ci-après et en annexes :

LOT	ENTREPRISES	Marché HT	Travaux Sup. HT	Total
01 TERRASSEMENT / MACONNERIE / BORDURES / ENROBES	GROUPEMENT EIFFAGE / GERVAIS/ SAEV	750 187,10 €HT	18 983,95 € HT	769 171,05 € HT Soit 923 005,26 TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant et tout document y afférant.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

### - PLU :

L'urbaniste Bernard Lemaire (cabinet Espaces et Mutations) a été choisi pour la rédaction de la délibération prescrivant l'ouverture de la révision. C'est le cabinet qui a notamment élaboré le POS de la commune ainsi que celui de la Tour et Viuz. Coût : 3 150 €.

### - Octobre rose

La Mairie se couvre d'un éclairage rose tout le mois d'octobre afin de participer à la prévention par dépistage du cancer du sein. Un ruban confectionné par l'agent technique sera peint en rose par les élèves lors des TAP du mardi après-midi et installé sur la façade.

### - Ménage de l'école :

Une nouvelle société a été choisie pour le ménage des locaux de l'école. Il s'agit de l'entreprise ASS de Viuz-en-Sallaz.

- Agenda du dernier trimestre 2015 :

- ❖ Conseil d'école : lundi 2 novembre
- ❖ Réunion chapelle de Prévrières : mercredi 28 octobre
- ❖ CCAS : nouvelle réunion fin octobre pour l'organisation du repas des Aînés et des colis
- ❖ Marché de producteur : mardi 1<sup>er</sup> décembre (producteurs présents dès 16h)
- ❖ Téléthon : 4 décembre
- ❖ Repas des aînés : 6 décembre à 12h
- ❖ Elections régionales : 6 et 13 décembre

*Prochaine séance du Conseil Municipal : Lundi 9 novembre 2015*

*Fin de séance : 22h50*

Le Maire  
Laurette CHENEVAL